



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 72 (dont 9 procurations)

N° 18

OBJET :

COHESION SOCIALE

CONTRAT DE VILLE

**PARTICIPATION AU
FONCTIONNEMENT
DE L'EPICERIE**

**SOLIDAIRE
INTERCOMMUNALE**

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le : **22 JUIN 2018**

Publiée ou notifiée

le : **22 JUIN 2018**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD –N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) –M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE –E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS – M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création et les statuts de Vichy Communauté,

Vu le projet d'agglomération et notamment ses orientations en matière de cohésion sociale,

Vu la délibération N°27 du 8 mars 2018 approuvant une première série de subventions au titre du développement social urbain, pour un montant total de 60 250 €

Vu l'examen par la commission N°3 « cohésion sociale », réunie le 6 juin 2018,

Considérant l'intérêt de soutenir l'initiative de l'épicerie solidaire de Vichy de créer et développer une épicerie solidaire à vocation intercommunale au cours de l'année 2018,

Considérant que trois communes de l'agglomération ont déjà adhéré : Saint Rémy en Rollat (1 famille), Seuillet (1 famille), Bellerive/A. (10 familles) et que 500 familles pourraient être concernées à terme (uniquement sur prescription des travailleurs sociaux) sur l'ensemble des 39 communes de l'agglomération,

Considérant que l'équilibre financier de l'épicerie pourrait être atteint via :

- une cotisation annuelle des communes établie forfaitairement à 50 €,
- une recette maximale de 20 € par mois et par familles pouvant être financée comme suit : 75 % par la commune de résidence des bénéficiaires, 25 % par Vichy Communauté,

Propose au Conseil Communautaire :

- 1/ d'approuver le principe d'une participation de Vichy Communauté, au fonctionnement de l'épicerie solidaire intercommunale, calculée :
 - en fonction du nombre réel de familles bénéficiaires de l'agglomération,
 - sur la base de 25 % de la recette d'équilibre attendue par l'épicerie solidaire pour son fonctionnement et estimée au maximum à 20 € par mois et par familles,
- 2/ de l'autoriser -ou Mme la vice-présidente déléguée- à signer tous documents contractuels liés à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

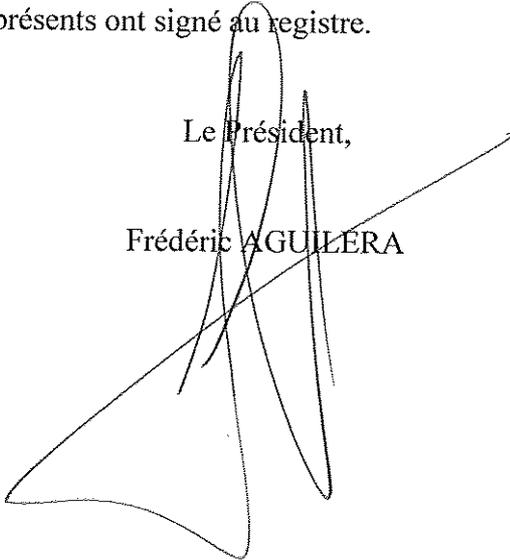
- adopte cette proposition,
 - dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018,
 - charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.
-

Fait et délibéré, à l'unanimité, l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°18 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018 -

Objet de l'acte : COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PARTICIPATION AU
FONCTIONNEMENT DE L'EPICERIE SOLIDAIRE INTERCOMMUNALE

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 22/06/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14JUI2018_18

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018_18-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 18.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_18-DE-
1-1_1.pdf)